

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Bonnet du Gard

Séance du jeudi 25 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal délibérant de la Commune de Saint Bonnet du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOULIN, Maire de Saint Bonnet du Gard.

PRESENT(E)S :

Mmes DELAHAYE Coralie.

Mrs. DUBOIS DE MATTEIS Pierre, LE ROUX Bernard, MOULIN Jean-Marie, NEBEKER Lionel, TRICOIRE Pascal.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:

Mmes DUBOIS Isabelle, RUIZ Ludivine.

Mrs. COUDERT Philippe, FABREGAT Lionel.

ABSENT(E)S NON-EXCUSE(E)S :

Mme FORT Emmanuelle.

Mrs LAURENCEAU Richard, LELIEVRE Yannick, RIFAUD Christophe.

PROCURATION(S) :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages,

Monsieur NEBEKER Lionel a été désigné secrétaire de séance.

Début de la séance à 19h00.

Le quorum n'est pas atteint, la tenue du Conseil Municipal ne peut avoir lieu.